

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt mai à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mmes Catherine COQUELIN, Isabelle DEGUETTE, M. Manoël DUDOUIT, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, MM. Joël GAUTIER, Emmanuel JAMARD, Mmes Nathalie LECLER, Nathalie LECUIR, MM. Yann LECUYER, Franck LEGIGAN, Sébastien LEMONNIER, Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, MM. Gilles MALICOT, Cyril PANIEL, Laurent PIEN, Mmes Pierrette POUSSET, Martine SAVARY, M. Vivek SINGH, Mme Aurélie VERGIN

Excusés : Mme Annick ALIX FAUDEMER qui a donné pouvoir à M. Eric CAUVIN, M. Pierrick DELACOTTE qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Laëtitia VIVIER qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD

Absents : Mme Sylvie ASSELIN, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Martine SAVARY

Date de convocation : 11 mai 2021

Date d'affichage : 25 mai 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Pouvoirs : 3

Votants : 27

Délib. n°2021-041 : Les Jardins de la Gare - dépôt d'une demande de permis de construire modificatif

Aux termes d'un permis de construire délivré le 26 mars 2019, la commune a été autorisée à réaliser la rénovation-restructuration du bâtiment de l'ancienne gare en vue d'y accueillir le local du vélorail ainsi que la maison des jeunes. Accessoirement, le permis autorisait la construction d'un abri de réparation des vélorails. Il était prévu à cheval sur la 1^{ère} voie ferrée, adossé au talus de la rue de la Gare.

Pour des raisons d'ordre pratique et à la demande de l'association du vélorail, l'implantation du local a dû être modifiée. Il a été positionné sur la 2^{ème} voie ferrée afin de faciliter leur manipulation et libérer la 1^{ère} voie servant au stockage des vélorails.

Des modifications mineures ont, en outre, été apportées au local vélorail : l'agrandissement de l'espace cuisine et la suppression d'une fenêtre sur la façade côté rail.

Afin de régulariser sur le plan juridique ces changements, il convient de déposer une demande de permis de construire modificatif.

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

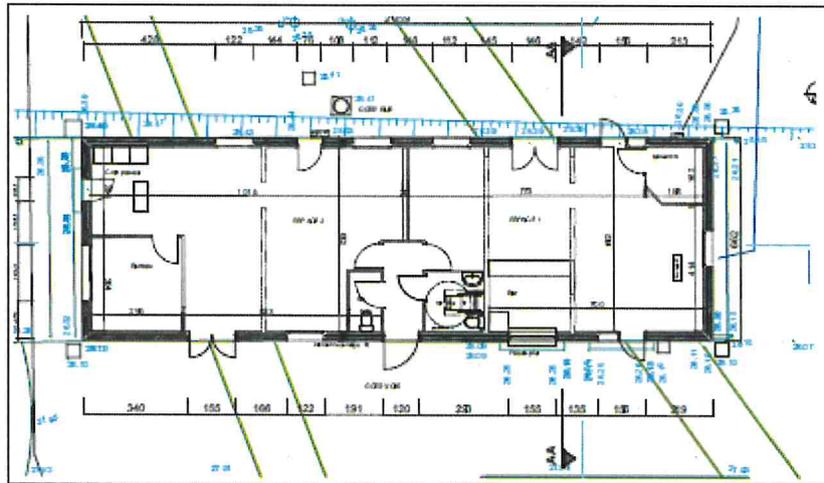
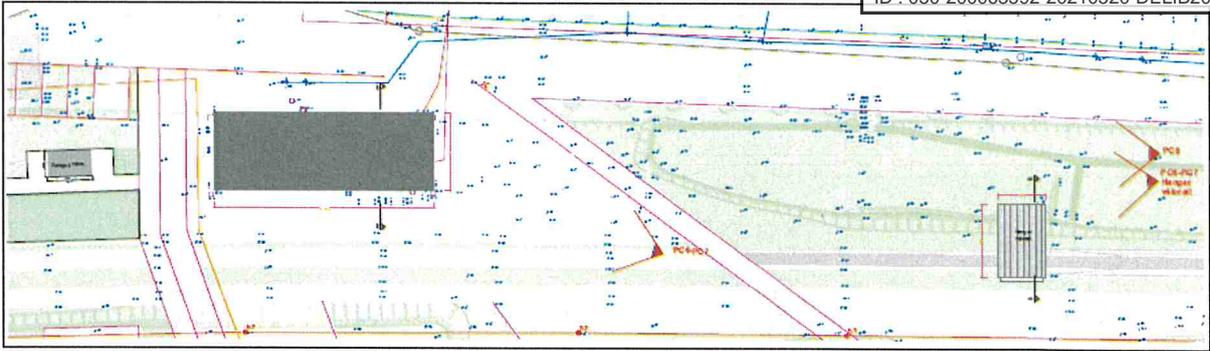
Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

SLO

ID : 050-200063592-20210520-DELIB2021_041-DE

AVANT



APRES



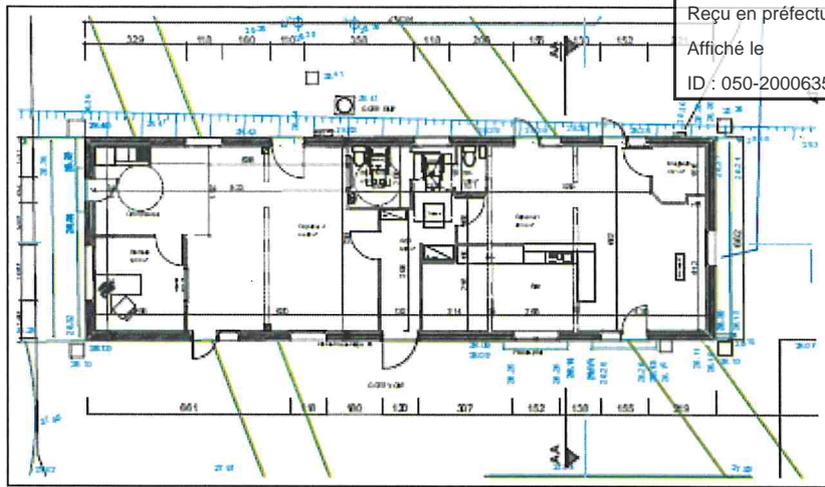
Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

SLO

ID : 050-200063592-20210520-DELIB2021_041-DE



Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- Autoriser le dépôt du permis de construire modificatif relatif au projet des Jardins de la Gare ;
- Habilitier le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour : 27	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PEN

